



## REGLEMENT INTERIEUR – ASSOCIATION K RI GYM SAISON 2024 – 2025

### 1 - **INSCRIPTIONS et PAIEMENTS**

Pour son inscription l'adhérent devra se munir des pièces suivantes :

- le **dossier d'inscription** complété avec **photo d'identité**
- le présent **règlement intérieur** complété et signé,
- la **décharge de responsabilité** complétée et signée ou un **certificat médical**
- le **paiement des cours choisis** ([Tarifs Gym : k-ri-gym.fr/tarifs-inscription-krigym](http://k-ri-gym.fr/tarifs-inscription-krigym))

Les tarifs sont établis pour une saison complète en tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés. Ils comprennent l'adhésion à l'association et les cotisations annuelles des cours.

Aucun remboursement ne sera possible sauf cas exceptionnels. Il existe également la possibilité de changer de cours en fonction des places disponibles.

Les moyens de paiements sont les suivants : par **carte bancaire** via HelloAsso, par **chèque(s) ou en espèces**.

Tout adhérent devra s'acquitter de son règlement annuel en début d'année (le règlement pouvant être comptant ou en 2 ou 3 fois avec encaissements différés).

L'adhérent a la possibilité de suivre 2 cours d'essai gratuits. Lors du troisième cours, il devra apporter les documents nécessaires à l'inscription ainsi que le règlement complet.

### 2 - **COURS**

Le planning des cours établi avant la rentrée est un planning prévisionnel. ([Planning Gym : k-ri-gym.fr/planning](http://k-ri-gym.fr/planning))

La saison 2024-2025 débute le **lundi 23 septembre 2024** et se termine le **samedi 28 juin** pour les cours de gym et yoga.

**Les cours annulés ne sont pas remboursés mais remplacés** si cela est possible.

**Les cours réguliers ne seront pas dispensés pendant les vacances scolaires.**

L'association K'ri'gym travaille avec des **éducateurs sportifs et professeurs diplômés et qualifiés**. Ils s'engagent à dispenser des cours adaptés à l'âge de l'adhérent et à la discipline enseignée.

En cas d'absence du professeur, l'association fera tout son possible pour prévenir les adhérents dans les meilleurs délais.

Une **tenue correcte est exigée** pendant les cours, les vêtements doivent être appropriés à l'activité pratiquée. Les **chaussures doivent être propres**, adaptées pour la pratique en intérieur. L'adhérent doit apporter sa gourde d'eau.

Les cheveux longs doivent être attachés. Les téléphones portables doivent être sur mode silencieux.

### 3 - **PERTES ET VOLS**

L'association et ses professeurs ne seraient pas tenus responsables en cas de pertes ou de vols dans les locaux où se déroulent les cours. Il est **déconseillé d'apporter tout objet de valeur**.

### 4 - **DROIT A L'IMAGE**

Il est interdit de filmer ou de photographier les cours sans le consentement préalable du professeur.

Tout élève adulte et/ou tuteur légal d'un élève mineur devra stipuler par écrit son refus de diffusion d'image pour toutes les photos/vidéos prises à des fins uniques de communication et de promotion des activités de l'association.

---

**Nom Prénom** : .....

**Fait à** : .....

**Le** : .....

**Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »** :